



**RE 2020**

RÉGLEMENTATION ENVIRONNEMENTALE

**Éco-construire  
pour le confort de tous**

**LA RÉGLEMENTATION  
ENVIRONNEMENTALE 2020  
POUR LES BÂTIMENTS DE BUREAUX ET D'ENSEIGNEMENT**

Intervention Lundi 15 novembre 2021  
Webinaire

# SOMMAIRE

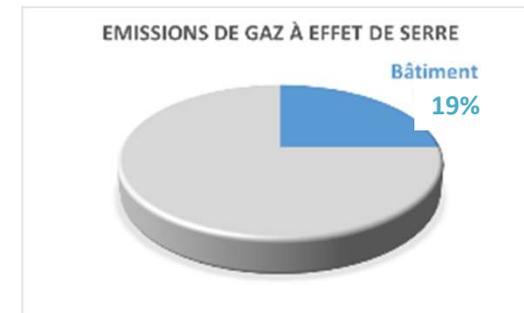
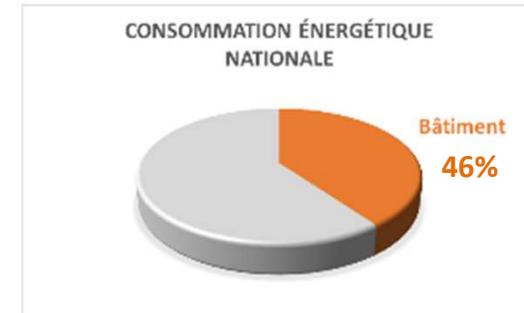
- **Contexte et objectifs de la RE2020**
- Evolutions par rapport à la RT 2012
- Indicateurs et niveaux de performance énergétique
- Exigences de moyens de la RE 2020
- Outils et accompagnement
- Vos questions

# RE2020 : AMBITIEUSE DANS LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

- Le secteur bâtiment représente **46%** de la **consommation énergétique** nationale et **19%** des **émissions de gaz à effet de serre** (associées à l'utilisation de l'énergie)
- Ce secteur est l'un des principaux **leviers de réduction** des émissions de **GES**
- Un objectif national **2050** de **neutralité carbone** instauré par la **Loi Energie Climat** (2019), renforcé par la **Stratégie Nationale Bas Carbone** révisée (2020) et la **Programmation Pluriannuelle de l'Energie** (2020)
- Un objectif **2020** de **bâtiments** neufs à **énergie positive** et à **faible impact sur le climat**, sur l'ensemble du cycle de vie, instauré par la **Loi Transition Energétique pour la Croissance Verte** (2015) et renforcé par la **Loi Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique** (2018)

**#LoiElan**  
Évolution du logement, de l'aménagement et du numérique

**LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE** pour la  
**CRÉISSANCE VERTE**



## RE2020 : 5 OBJECTIFS

- 1. Diminuer l'impact sur le climat des bâtiments neufs**
  - Prise en compte des émissions de carbone du bâtiment sur son cycle de vie
  - Incitation au recours à des modes constructifs peu émetteurs en carbone ou qui permettent de le stocker
  - Privilégier les énergies les moins carbonées et sortir des énergies fossiles
- 2. Améliorer la performance énergétique et réduire les consommations**
  - La RE2020 va au-delà des exigences de la RT2012
  - Renforcer la sobriété énergétique à travers le Bbio (performance de l'enveloppe du bâtiment)
  - Systématiser le recours à la chaleur renouvelable
- 3. Construire des logements adaptés aux conditions climatiques futures**
  - Objectif de confort d'été
  - Prise en compte des épisodes caniculaires
- 4. Assurer une bonne qualité de l'air intérieur dans les logements**
- 5. Favoriser les produits issus du réemploi**

## CALENDRIER D'APPLICATION ET DE PUBLICATION

Exigences et méthode	Exigences et méthode	Données environnementales	Attestations	Exigences	Exigences
Décret exigences et méthode (29/07) Arrêté méthode (04/08)	Arrêté modificatif	Décret déclaration Arrêté déclaration Arrêté vérification	Décret attestation Arrêté attestation	Arrêté modificatif exigences	Arrêté modificatif exigences
Maisons individuelles Logements collectifs	Bureaux, enseignement primaire et secondaire	Produits de construction et de décoration, équipements électriques, électroniques et de génie climatique		Const° temporaires et extensions/const° de petite surface	Autres typologies tertiaire
Publication : 29/07 et 04/08	Publication : Début 2022	Publication : 2 <sup>nd</sup> sem 2021	Publication : 2 <sup>nd</sup> sem 2021	Publication : été 2022	Publication : été 2022
Entrée en vigueur : 1 <sup>er</sup> janvier 2022	Entrée en vigueur : 1 <sup>er</sup> juillet 2022	Entrée en vigueur : 1 <sup>er</sup> janvier 2022	Entrée en vigueur : 1 <sup>er</sup> janvier 2022	Entrée en vigueur : 1 <sup>er</sup> janvier 2023	Entrée en vigueur : 1 <sup>er</sup> semestre 2023

# SOMMAIRE

- Contexte et objectifs de la RE2020
- **Evolutions par rapport à la RT 2012**
- Indicateurs et niveaux de performance énergétique
- Exigences de moyens de la RE 2020
- Outils et accompagnement
- Vos questions

# RAPPELS DES PRINCIPES RT2012 ET ÉVOLUTIONS RE2020



## Sur le plan énergétique, la RE2020 réemploie les bases de la RT2012

- Les cinq usages réglementaires sont conservés : chauffage, refroidissement, éclairage, production d'eau chaude sanitaire et auxiliaires (pompes et ventilateurs)
- La méthode de calcul de la performance énergétique utilise la plupart des algorithmes de calcul de la RT2012

### Et y ajoute

1. Une nouvelle surface de référence : la SHAB pour le résidentiel et la SU pour le tertiaire
2. Le calcul des consommations d'électricité:
  - nécessaire au **déplacement des occupants** à l'intérieur du bâtiment, s'il y en a : ascenseurs et/ou escalators;
  - pour les **parkings** des systèmes d'éclairage et/ou de ventilation, s'il y en a ;
  - pour **l'éclairage des parties communes en logement collectif**;



# RAPPELS DES PRINCIPES RT2012 ET ÉVOLUTIONS RE2020



## Et y ajoute

3. Des scénarios météorologiques mis à jour:
  - Nouvelles années de référence
  - Modification de deux stations météo: **La Rochelle** → **Tours** et **Nice** → **Marignane**
  - **Uniquement pour le calcul du confort d'été** → Insertion d'une séquence caniculaire au scénario météo conventionnel.
4. Une évolution du coefficient de conversion en énergie primaire de l'électricité : **2,58** → **2,3**
5. Une prise en compte systématique des besoins de refroidissement (Bbio)
6. Une pénalisation forfaitaire des consommations de refroidissement si inconfort été (Cep)
7. De nouveaux scénarios d'occupation
8. Divers ajustements et mises en cohérence de la méthode de calcul



**Du fait de ces ajustements, les niveaux de performances calculés en RE2020 ne sont pas directement comparables à ceux de la RT2012.**

# LES 6 INDICATEURS FAISANT L'OBJET D'EXIGENCES DANS LA RE2020

Evolution par rapport à al RT2012

## ENERGIE

**Bbio** : besoins bioclimatiques

**Cep,nr** : conso. en énergie primaire non renouvelables

**Cep** : conso. en énergie primaire

**Ic<sub>énergie</sub>** : impact sur le changement climatique des consommations d'énergie

## CARBONE

**Ic<sub>construction</sub>** : impact sur le changement climatique des matériaux et équipements et de leur mise en œuvre (chantier)

## CONFORT D'ÉTÉ

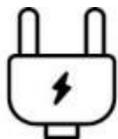
**Degrés-heures** : Nombre de degrés x les heures d'inconfort en période estivale

Ces 4 indicateurs Energie vont être détaillés dans la suite de la présentation. Les 2 indicateurs restant seront abordés le 22 novembre septembre pour le confort d'été et le 29 novembre pour la performance environnementale

# SOMMAIRE

- Contexte et objectifs de la RE2020
- Evolutions par rapport à la RT 2012
- **Indicateurs et niveaux de performance énergétique**
- Exigences de moyens de la RE 2020
- Outils et accompagnement
- Vos questions

# OBJECTIFS DE PERFORMANCE ENERGETIQUE DE LA RE 2020



- **Renforcer significativement la sobriété énergétique (performance de l'enveloppe du bâtiment)**
  - ✓ Exigence Bbio renforcée de 30 % par rapport à la RT2012 pour les logements
  - ✓ Exigence Bbio renforcée de 20 % par rapport à la RT2012 pour les bureaux
- **Privilégier les énergies les moins carbonées et sortir des énergies fossiles**
  - ✓ Limitation très forte de l'impact carbone des énergies dès 2022 en bureaux
  - ✓ Limitation forte de l'impact carbone des énergies en 2025 pour les bâtiments d'enseignement
- **Systematiser la chaleur renouvelable**
  - ✓ Sortie du vecteur gaz (hors appoint) dès 2022 en MI et dès 2025 en LC
  - ✓ Sortie du chauffage à effet joule seul (hors appoint) dès 2022

## BBIO: BESOIN BIOCLIMATIQUE CONVENTIONNEL

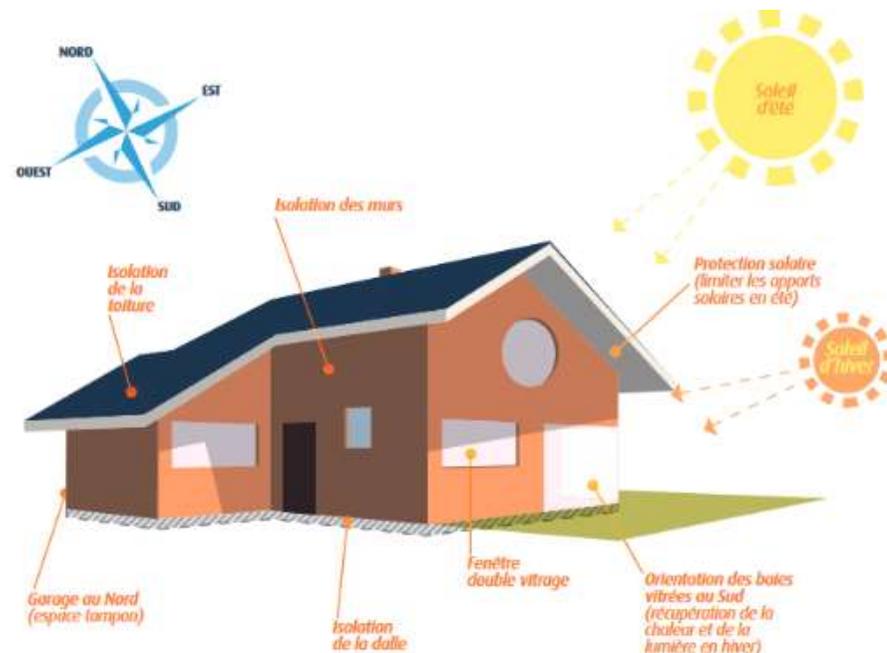
Le **Bbio (en point)**, valorise la conception du bâti, indépendamment des systèmes énergétiques → **caractérise l'efficacité énergétique du bâti**

Le Bbio comprend :

- Les besoins de chauffage
- Les besoins de refroidissement
- Les besoins d'éclairage artificiel

$$B_{bio} = 2 \times (B_{chauffage} + B_{refroidissement}) + 5 \times B_{éclairage}$$

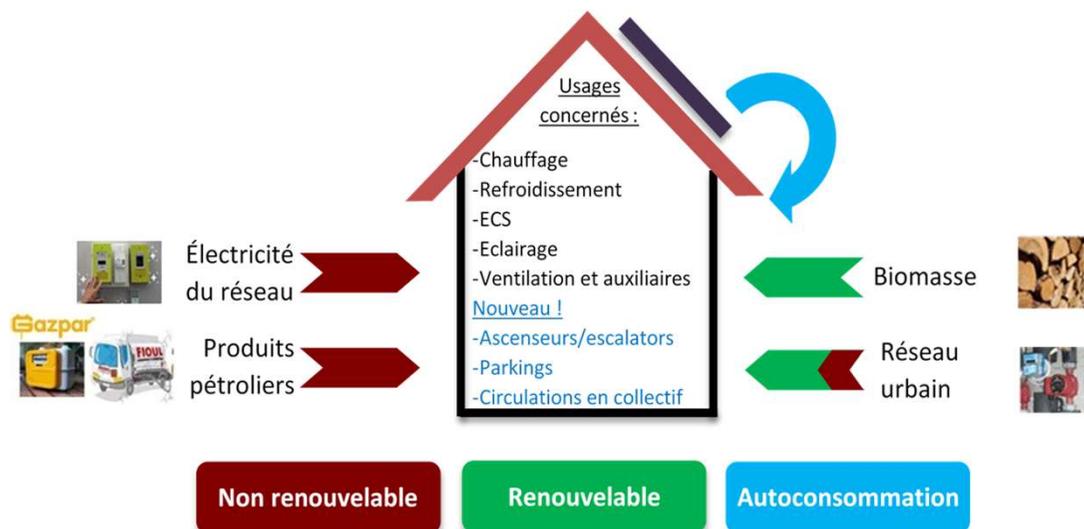
- Ajout RE2020 : prise en compte systématique des besoins de froid



L'objectif est bien d'inciter, à travers une bonne conception bioclimatique (orientation, protections solaires, inertie...) à bien gérer les apports solaires et lumineux en toutes saisons.

# MÉTHODE DE CALCUL DU Cep (kWhep/m<sup>2</sup>.an)

Le calcul du Cep comptabilise uniquement les énergies importées (renouvelables ou pas) nécessaires à la couverture des besoins du bâtiment. L'indicateur ne comptabilise donc pas les énergies renouvelables captées sur la parcelle du bâtiment.



**Pour le photovoltaïque produit sur place:**  
**Export d'énergie non déduit dans le calcul →**  
En revanche, un calcul théorique d'autoconsommation est réalisé et toute l'énergie autoconsommée n'apparaît pas dans le bilan Cep, ni dans Cep,nr.

## CEP,nr : Cep NON RENOUVELABLE

La RE2020 introduit un nouvel indicateur, le **Cep,nr en kWh<sub>ep</sub>/m<sup>2</sup>.an**.

Cet indicateur comptabilise uniquement les vecteurs énergétiques non renouvelables (et non issus de récupération) utilisés pour couvrir les consommations du bâtiment, sur le même périmètre d'usages que le Cep.



### Exemples:

- *la consommation d'une chaufferie bois ne sera pas comptée dans le calcul du Cep,nr,*
- *tout comme la part renouvelable ou de récupération de la chaleur fournie par un réseau de chaleur.*

**Ainsi, le seuil Cep,nr va inciter à utiliser de la chaleur renouvelable et de récupération (bois, réseau de chaleur), ou à produire des ENR , et contraindre à limiter le recours aux autres sources d'énergie.**

Et le seuil Cep va dans le même temps limiter la consommation totale d'énergie quelque soit la source, y compris la biomasse ou réseau de chaleur.

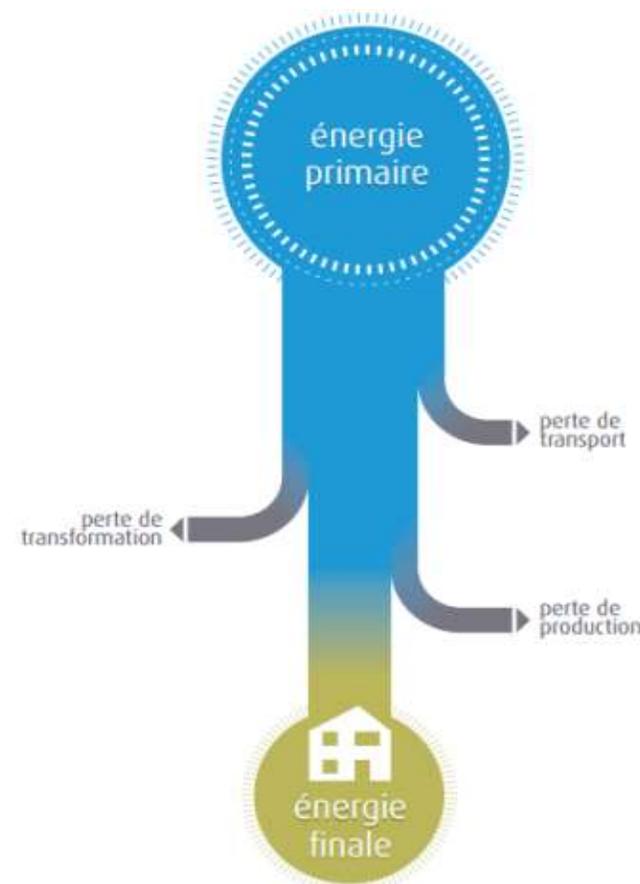
L'autoconsommation photovoltaïque, quant à elle, n'apparaît ni dans le Cep, ni dans le Cep,nr.

# LES COEFFICIENTS DE CONVERSION: ÉNERGIE FINALE → ÉNERGIE PRIMAIRE

Indicateurs et niveaux énergie

- **L'énergie finale ( $kWh_{ef}$ )** est la quantité d'énergie disponible pour l'utilisateur final.
- **L'énergie primaire ( $kWh_{ep}$ )** est la consommation nécessaire à la production de cette énergie finale.

Vecteur énergétique	Coef Cep,nr	Coef Cep
Electricité du réseau national	2,3	2,3
Gaz, charbon, produits pétroliers	1	1
Réseau de chaleur	1- %EnR&R	1
Biomasse	0	1
Energie renouvelable captée sur le bâtiment ou la parcelle	0	0

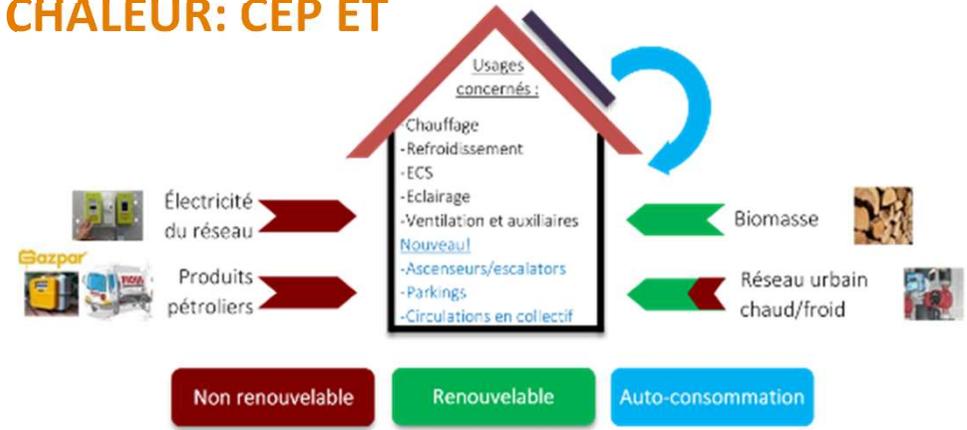


**RE2020 = 2 catégories de coeff de conversion**

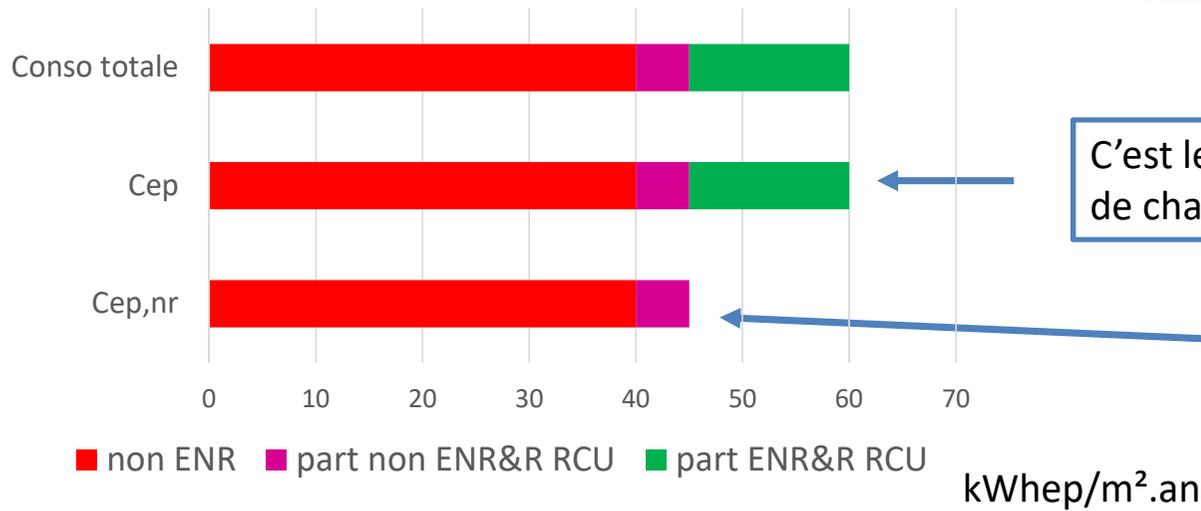
- 1-Coefficient Energie finale/Energie primaire non renouvelable
- 2-Conversion Energie finale/Energie Primaire

# RÉCAPITULATIF POUR CHAUFFAGE PAR RÉSEAU DE CHALEUR: CEP ET CEP,NR

Méthode de calcul énergétique



exemple de chauffage réseau de chaleur



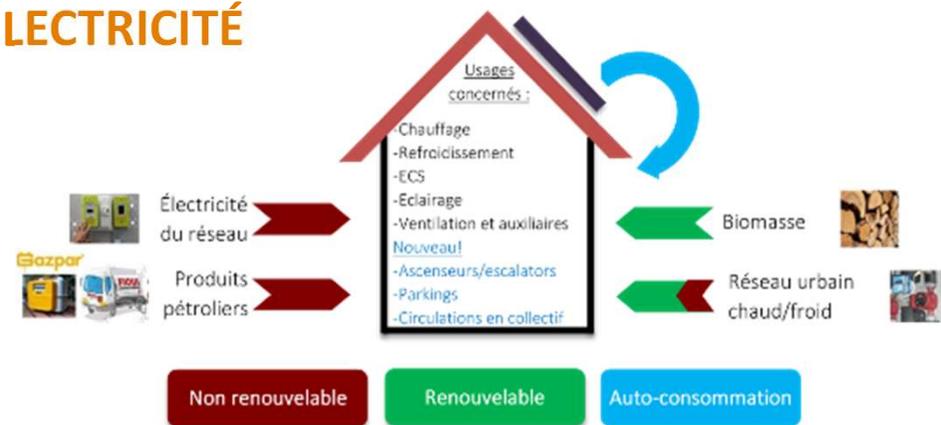
C'est le seuil Cep qui va encadrer la consommation de chauffage issue du réseau de chaleur

Seule la partie non renouvelable ni récupération est comptée dans le Cep,nr

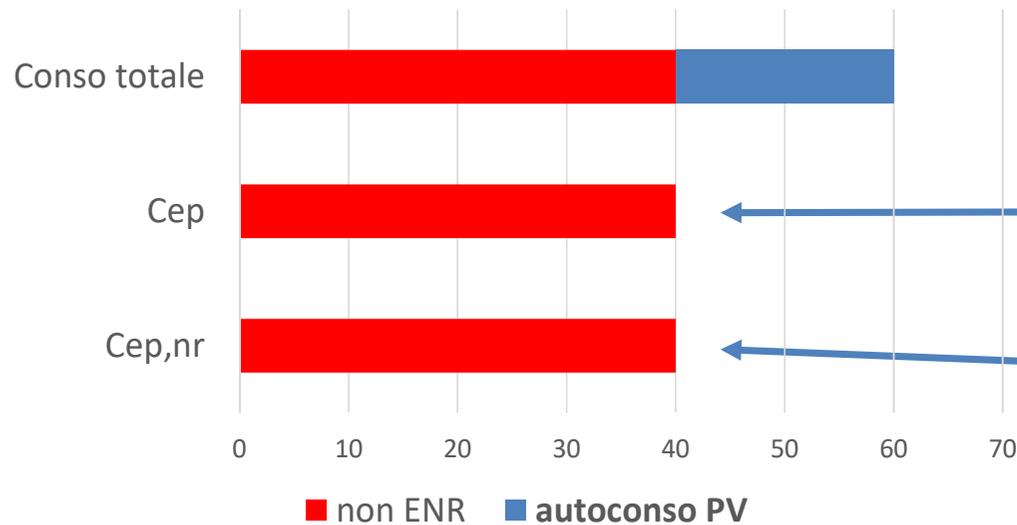
Le recours au réseau de chaleur est aussi encadré par l'exigence carbone Ic énergie

# RÉCAPITULATIF POUR L'AUTOCONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ PHOTOVOLTAÏQUE: CEP ET CEP,NR

Méthode de calcul énergétique



exemple du photovoltaïque



L'énergie PV autoconsommée apparaît comme nulle dans le Cep (car énergie non importée)

L'autoconsommation d'énergie PV permet de respecter le Cep,nr

Le recours au PV reste encadré par l'exigence carbone Ic construction

## IC ÉNERGIE

La RE2020 introduit un nouvel indicateur,  $Ic_{\text{énergie}}$  en kg éq. CO2/m<sup>2</sup>

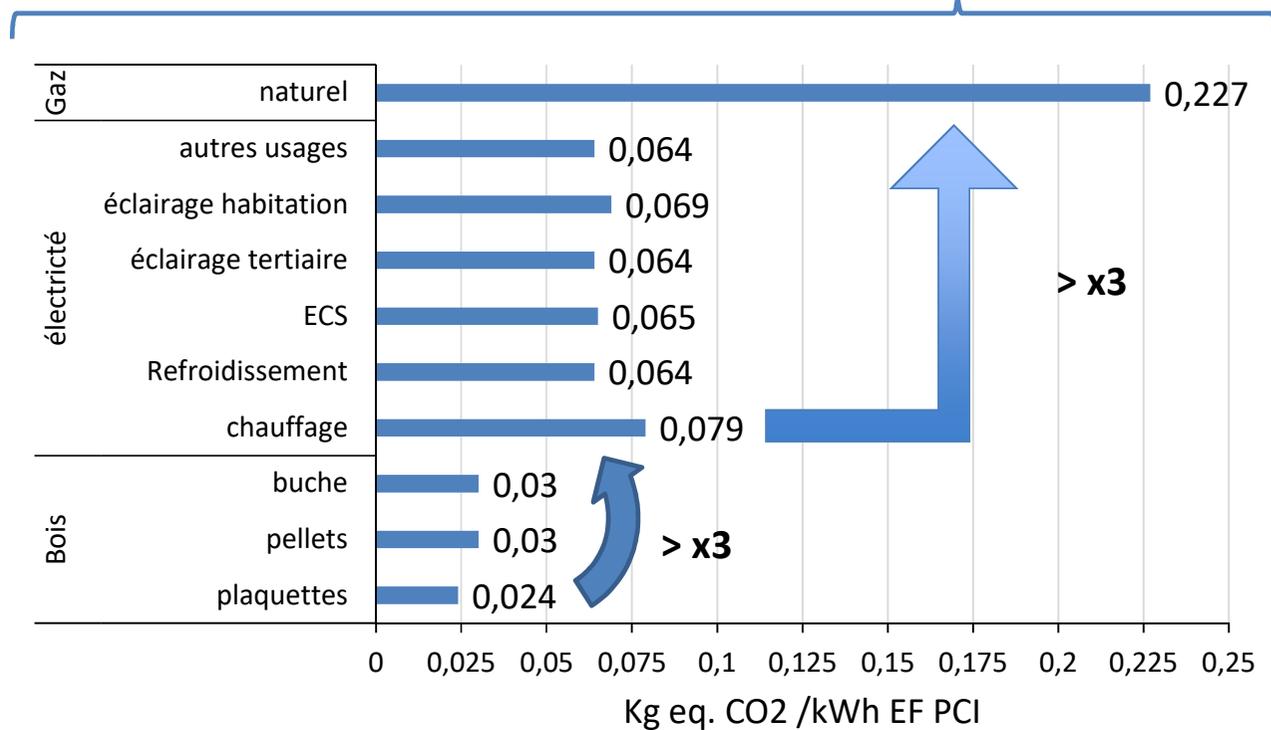
Cet indicateur évaluera l'impact sur le changement climatique de la consommation des énergies pendant l'utilisation du bâtiment sur toute sa durée de vie, soit 50 ans (impact mesuré en kg de CO2 équivalent émis dans l'environnement par m<sup>2</sup>), utilisés pour couvrir les consommations du bâtiment, sur le même périmètre d'usages que le Cep.



*N.B. Bien que sa performance soit regardée sous l'angle des émissions de gaz à effet de serre, il s'agisse d'un indicateur de performance des consommations d'énergie (les leviers d'action sont très proches des leviers sur le Cep).*

*Une nouvelle méthode de calcul est utilisée, elle s'appuie sur des données environnementales conventionnelles d'impacts des énergies et sur des principes de l'analyse du cycle de vie (ACV).*

# IC ÉNERGIE



Facteurs d'émissions de GES de chaque type d'énergie (pour les logements)

Indicateurs et niveaux énergie

42% des réseau de chaleur (France)	0 à 0,05
21% des réseau de chaleur (France)	0,05 à 0,10
9% des réseau de chaleur (France)	0,1 à 0,15
28% des réseau de chaleur (France)	0,15 à 0,32

## DÉFINITION DES SEUILS DE PERFORMANCE: MODULATIONS

$$Bbio\_max = Bbio\_maxmoyen \times (1 + Mbgéo + Mbcombles + Mbsurf\_moy + Mbsurf\_tot + Mbbruit)$$

$$Cep\_max = Cep\_maxmoyen \times (1 + Mcgéo + Mccombles + Mcsurf\_moy + Mcsurf\_tot + Mccat)$$

$$Cep,nr\_max = Cep,nr\_maxmoyen \times (1 + Mcgéo + Mccombles + Mcsurf\_moy + Mcsurf\_tot + Mccat)$$

$$Ic_{\text{énergie}}\_max = Ic_{\text{énergie}}\_maxmoyen \times (1 + Mcgéo + Mccombles + Mcsurf\_moy + Mcsurf\_tot + Mccat)$$

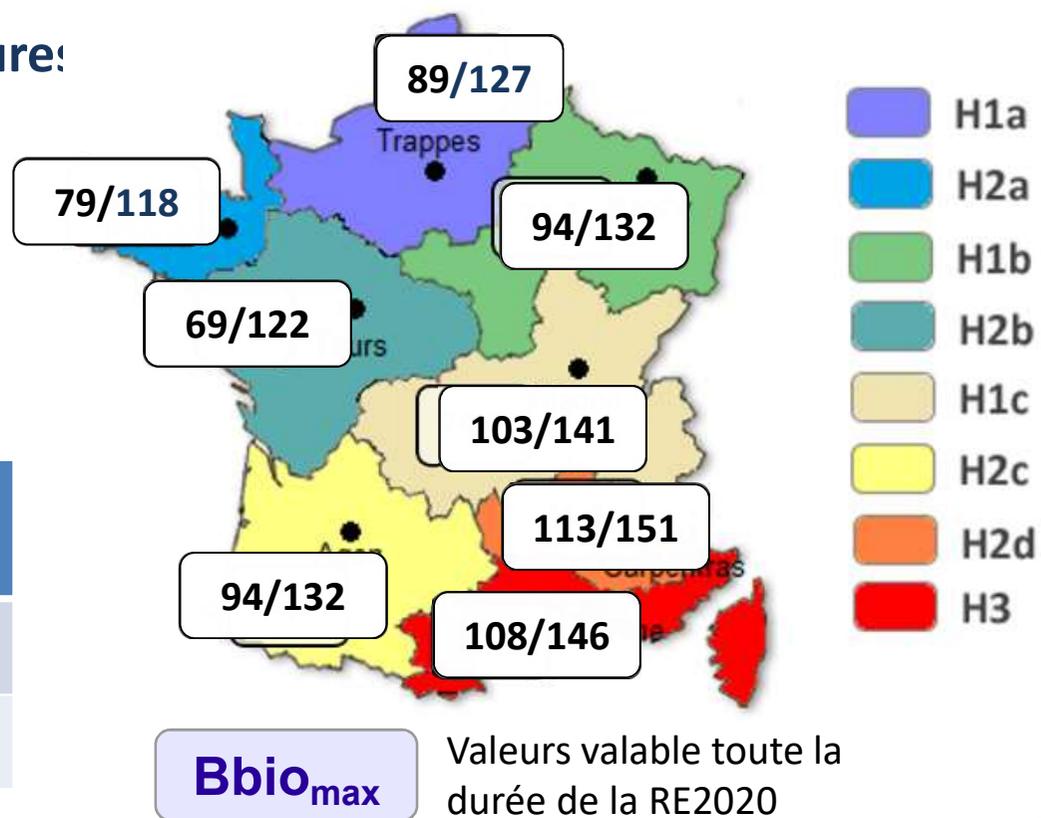
- Exigence relative à un bâtiment moyen (« valeur pivot »)
- Modulations identiques pour les trois indicateurs Cep,nr ; Cep ; Ic<sub>énergie</sub>
- Deux nouveaux paramètres de modulation (absents de la RT2012 pour le résidentiel)
  - Présence de combles aménagés
  - Surface de référence du bâtiment
- Évolution de la modulation selon la contrainte d'exposition au bruit

# Niveaux d'exigence du $B_{bio\_max}$ RE2020 (en points)

## → Bureau non climatisé/sans ouverture:

- SU= 1500 m<sup>2</sup>
- Altitude ≤400m
- Pas de surface de plancher à hsp < 1,8 mètres
- Exposition au bruit : Aucune (classe Br1)

RE 2020	$B_{bio\_max}$ moyen
Bureaux	95 points
Enseignement primaire et secondaire	68 points



## EXIGENCE RE2020 SUR LE BBIO

- Dépend de l'usage du bâtiment

USAGE	Bbiomax_moyen
Maisons individuelles	63 points
Logements collectifs	65 points
Bureaux	95 points*
Enseignements	68 points*

\* En concertation

Surface moyenne des logements du bâtiment	Mcsurf_moy
$S_{moy_{lgt}} \leq 100 \text{ m}^2$	$\frac{49,5 - 0,55 * S_{moy_{lgt}}}{Cep, nr\_maxmoyen}$
$100 \text{ m}^2 < S_{moy_{lgt}} \leq 150 \text{ m}^2$	$\frac{14,5 - 0,2 * S_{moy_{lgt}}}{Cep, nr\_maxmoyen}$
$S_{moy_{lgt}} > 150 \text{ m}^2$	$\frac{-15,5}{Cep, nr\_maxmoyen}$

Tranche de surface (m <sup>2</sup> )	Modulation Bbio
0-500 m <sup>2</sup>	$\frac{24 - 0,06 * S_{ref}}{Bbiomaxpivot}$
500-4000 m <sup>2</sup>	$\frac{-3 - 0,006 * S_{ref}}{Bbiomaxpivot}$
>4000 m <sup>2</sup>	$\frac{-27}{Bbiomaxpivot}$

# NIVEAUX MOYEN D'EXIGENCE DU $Cep_{max}$ et $Cep_{nr\ max}$

Indicateurs et niveaux énergie

## Enseignement secondaire

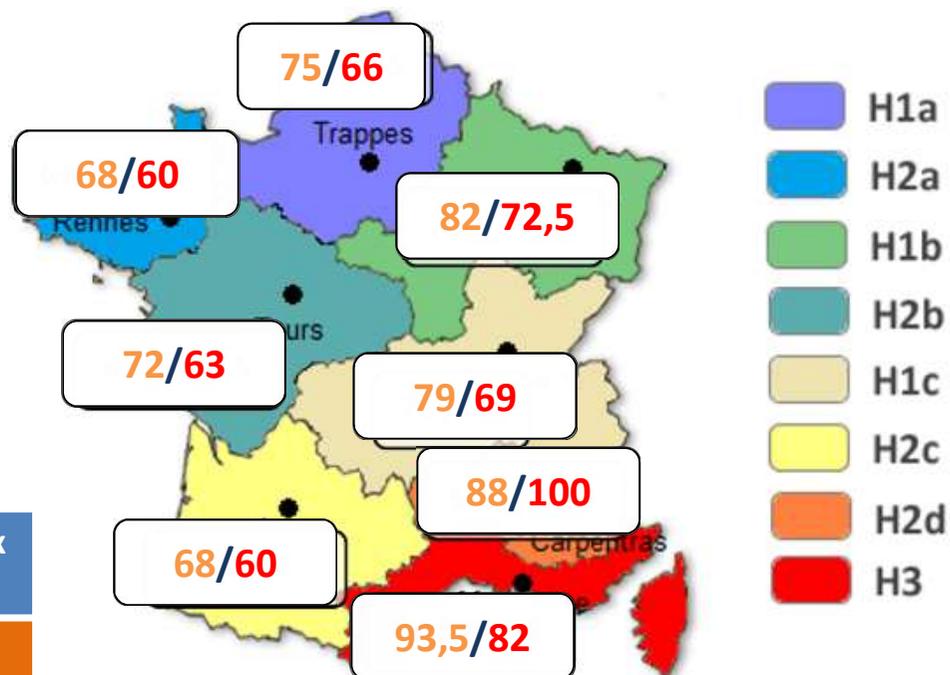
$S_u = 1500\ m^2$

Altitude < 400 mètres

Pas de surface de plancher dont hsp < 1,8 m

Exposition au bruit : Aucune (classe Br1) non climatisé

Cep max moyen kWh <sub>ep</sub> /(m <sup>2</sup> .an)	Cep_maxmoy en	Cep,nr_max moyen
bureaux	85	75
Enseignement primaire	72	65
Enseignement secondaire	72	63



$Cep_{max} / Cep_{nr\ max}$

Valeurs valable toute la durée de la RE2020

## EXIGENCES RE2020 – CEP,NR ET CEP

Indicateurs et niveaux énergie

Cep kWhep/(m <sup>2</sup> .an)	Cep,nr_maxmoy en	Cep_maxmoyen
Maisons individuelles ou accolées	55	75
Logements collectifs	70	85
Bureaux	75	85
Enseignement primaire	65	72
Enseignement secondaire	63	72

On obtient pour les bureaux en Zone H2C  
Bordeaux, Altitude < 400 m Mc géo = -0,05

Bureau 26: 413 m<sup>2</sup> (catégorie 0 à 500 m<sup>2</sup>)  
Cep max = 81 kWhep/m<sup>2</sup>.an  
Cep,nr max = 71 kWhep/m<sup>2</sup>.an

Bureau 02: 14 707 m<sup>2</sup> (catégorie > 4000 m<sup>2</sup>)  
Cep max = 70 kWhep/m<sup>2</sup>.an  
Cep,nr max = 62 kWhep/m<sup>2</sup>.an

# Niveaux moyen d'exigence $I_{c_{\text{energie\_max}}}$ l'enseignement primaire (en $\text{kgCO}_2/\text{m}^2$ )

## Enseignement primaire

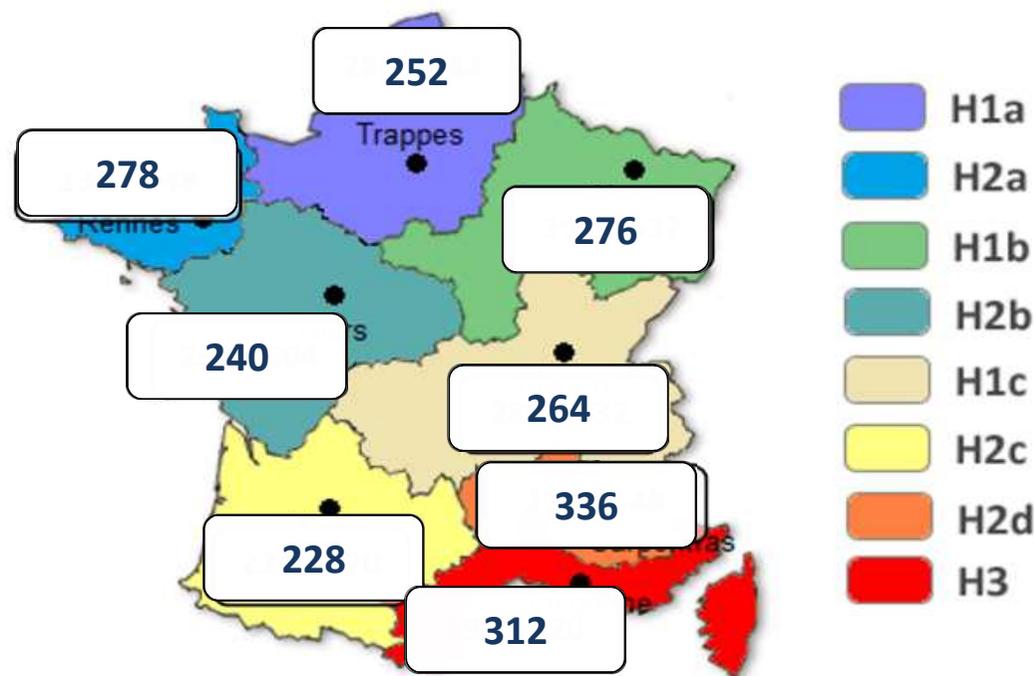
$$S_u = 1500 \text{ m}^2$$

Altitude < 400 mètres

Pas de surface de plancher dont hsp < 1,8 mètres

Exposition au bruit : Aucune (classe Br1)

Enseignement : Exigences renforcées à partir de 2024



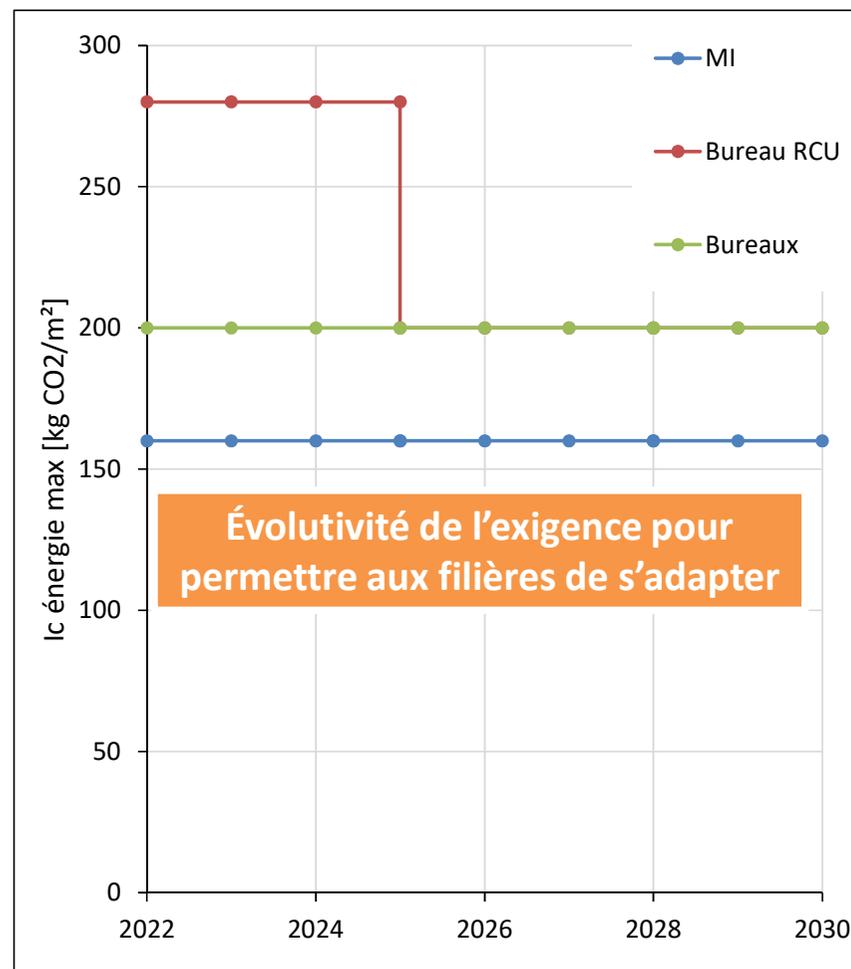
**$I_{c_{\text{energie\_max}}}$  :  
enseignement primaire**

Exigences pour un permis  
déposé au 1<sup>er</sup> janvier 2022

## EXIGENCES RE2020 – ICÉNERGIE

Indicateurs et niveaux énergie

Ic <sub>énergie</sub> max moyen kg éq. CO <sub>2</sub> /m <sup>2</sup>	2022 à 2024	2025 à 2027	À partir de 2028
Maisons individ ou accolées	160		
Logements collectifs - RCU	560	320	260
Logements collectifs - Autres	560	260	260
Bureaux raccordés RCU	280	200	200
Bureaux autres	200		
Enseignement RCU	240	200	140
Enseignement autres	240	140	140



# SOMMAIRE

- Contexte et objectifs de la RE2020
- Evolutions par rapport à la RT 2012
- Indicateurs et niveaux de performance énergétique
- **Exigences de moyens de la RE 2020**
- Outils et accompagnement
- Vos questions

## EXIGENCES DE MOYENS DE LA RE2020

La RE 2020 reprend les exigences de moyens de la RT 2012

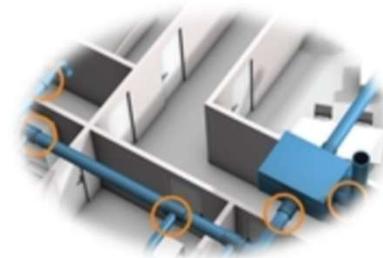
*Quelques évolutions sur :*

**La perméabilité à l'air de l'enveloppe** sous 4 Pa

**L'introduction de la vérification du système de ventilation** des logements avec une mesure de ses performances..

**L'accès à l'éclairage naturel en habitation** : Alternative via justification de niveaux d'éclairage en lux par simulation logiciel.

**Les ponts thermiques** : Alternative via justification des températures de surface de parois



# RÉSUMÉ DES EXIGENCES DE MOYENS DE LA RE2020

**Les exigences de perméabilité à l'air de l'enveloppe** sous 4 Pa restent inchangés :

- Q4Pa-surf < 0,6 m<sup>3</sup>/(h.m<sup>2</sup>) pour les maisons
- Q4Pa-surf < 1 m<sup>3</sup>/(h.m<sup>2</sup>) pour les immeubles collectifs.

**En revanche une pénalisation des mesures est introduite dans 2 cas :**

- Lorsque la mesure en immeubles collectifs est réalisée par échantillonnage: un coefficient de 1,2 est appliqué aux mesures obtenues ;
- Lorsque des travaux pouvant affecter la perméabilité à l'air des logements restent à réaliser après la livraison : les valeurs obtenues sont augmentées de 0,3 m<sup>3</sup>/(h.m<sup>2</sup>).

Ces deux augmentations sont cumulables dans cet ordre.

**Introduction de la vérification du système de ventilation du bâtiment avec une mesure de ses performances.** La mesure doit être réalisée par une personne reconnue compétente par le ministre chargé de la construction. Il s'agit notamment d'avoir suivi et validé une formation reconnue par le ministre chargé de la construction.



## EXIGENCES DE MOYENS RE 2020

### VÉRIFICATION DES SYSTÈMES DE VENTILATION

Annexe VIII

Art. 29 : « Dans les bâtiments et parties de bâtiments à usage d'habitation, afin de s'assurer qu'il fonctionne, tout système de ventilation du bâtiment est vérifié, et ses performances sont mesurées »

#### Vérification et mesures réalisées:

- Après l'achèvement de tous les travaux pouvant impacter le système de ventilation,
- Par un opérateur :
  - Reconnu compétent par le ministre chargé de la construction
  - Détenant une qualification professionnelle délivrée par un organisme de qualification, sous convention avec l'Etat, et étant :
    - Indépendant du demandeur et des organismes intervenant en exécution, suivi des travaux, ou maîtrise d'ouvrage,
    - Ou opérateur de mesure d'une entreprise ayant la responsabilité de l'ensemble du lot ventilation ou du système de ventilation de l'opération contrôlée

**Protocole RE 2020 – Vérification, mesures des performances et exigences pour les systèmes de ventilation mécanique dans le résidentiel neuf**

<http://rt-re-batiment.developpement-durable.gouv.fr/re2020-verification-des-systemes-de-ventilation-a561.html>

# EXIGENCES DE MOYENS RE 2020

## ACCÈS À L'ÉCLAIRAGE NATUREL

Titre III

Art. 32. 1/6 parois vitrées en résidentiel

Tout bâtiment à usage d'habitation respecte l'une des exigences suivantes :

A l'exception des locaux à occupation passagère, dans plus de la moitié des heures éclairées par la lumière du jour dans l'année

*Niveau d'éclairement  $\geq 300$  lux sur 50 % des locaux*

*Niveau d'éclairement  $\geq 100$  lux sur 95 % des locaux*

A une distance  $\geq 1$ m de la façade

Dans au moins une pièce principale (R.111-1-1), l'occupant a une vue sur l'extérieur permettant de visualiser à la fois le ciel et l'horizon

OU

Surface totale des baies (mesurée en tableau)  
 $\geq 1/6$  de la surface de référence

Exigence conservée par rapport à la RT 2012

# EXIGENCES DE MOYENS RE 2020

## ISOLATION THERMIQUE

Titre III

### Art. 31. Ponts thermiques

Tout bâtiment ou partie de bâtiment respecte l'une des exigences suivantes :

I. Il présente, en conditions hivernales, une température de surface au nu intérieur et au droit du nu intérieur de l'isolant, en tout point de ces surfaces, supérieure à 15°C.

II. Il répond simultanément aux exigences suivantes :

- Exigence sur le ratio de transmission thermique linéique moyen global :

$$\psi \leq 0,33 \text{ W}/(m^2 \text{ Sref}.K)$$

- Exigence sur le coefficient de transmission linéique moyen des liaisons entre planchers intermédiaires et les murs donnant sur l'extérieur ou un local non chauffé :

$$\Psi_9 \leq 0,6 \text{ W}/(m \text{ linéaire}.K)$$

Différence RT  
2012

Différence RT  
2012 (0,28)

Exigence  
conservée par  
rapport à la RT  
2012

# SOMMAIRE

- Contexte et objectifs de la RE2020
- Evolutions par rapport à la RT 2012
- Indicateurs et niveaux de performance énergétique
- Exigences de moyens de la RE 2020
- **Outils et accompagnement**
- Vos questions

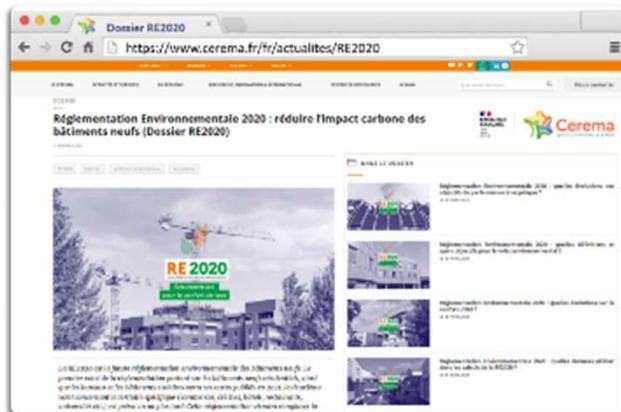
# Outils et accompagnements à la RE2020

## S'informer



Site internet  
ministériel  
RE2020

Site internet dédié aux réglementations bâtiments  
<http://rt-re-batiment.developpement-durable.gouv.fr/>



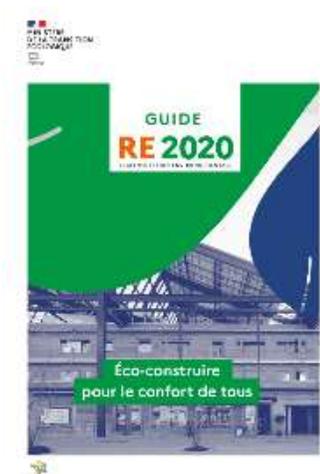
Dossier RE2020 du Cerema disponible en ligne  
<https://www.cerema.fr/fr/actualites/RE2020>



Ouvrage synthétique sur les enjeux de la performance environnementale des bâtiments. A destination des élus, maîtrise d'ouvrage et décideurs.  
<https://www.cerema.fr/fr/centre-ressources/boutique/reduire-impact-carbone-batiments>



Ouvrage de décryptage de la RE2020 apportant un éclairage technique sur la RE2020.  
<https://www.cerema.fr/fr/centre-ressources/boutique/decrypter-reglementation-batiments>



Guide ministériel d'accompagnement à la RE2020 (rédigé par le Cerema).  
<http://www.rt-batiment.fr/la-re2020-et-l-accompagnement-des-acteurs-en-bref-a545.html>

# Outils et accompagnements à la RE2020

## Se former



Le Cerema propose deux formations à destination des maîtres d'ouvrages, constructeurs, promoteurs, architectes, économistes du bâtiment, bureaux d'études <https://www.cerema.fr/fr/presse/dossier/reglementation-environnementale-2020-cerema-propose>

Sensibilisation : 21/10/2021 à Bron  
30/11/2021 à Nantes  
Perfectionnement : 25-26/01/2022 à Lille

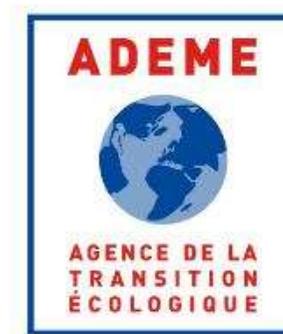


Le MOOC « Réglementation environnementale 2020 » à destination des maîtrises d'ouvrage par l'Ademe et le CSTB. <https://www.mooc-batiment-durable.fr/courses/course-v1:CSTB+2021MOOCBAT03+SESSION01/about>

Première session : début le 28/09/2021

Retrouvez l'ensemble des ressources et des outils sur :

<http://www.rt-batiment.fr/la-re2020-et-l-accompagnement-des-acteurs-en-bref-a545.html>



Formation multimodale en e-learning « Réglementation environnementale 2020 » à destination de la maîtrise d'œuvre par l'Ademe. [À venir](#)

**Place à vos questions !**

**MERCI DE VOTRE ATTENTION**

[frederic.veaux@cerema.fr](mailto:frederic.veaux@cerema.fr)